

LES LOGES MAÇONNIQUES SAINT-QUENTINOISES DU XVIII^{ème} SIÈCLE

*(d'après les archives inédites du Grand Orient
et un registre d'Architecture inédit).*

PREMIÈRE PARTIE

LA LOGE SAINT-JEAN DU RITE ANCIEN.

L'établissement de la première loge maçonnique à Saint-Quentin remonte à novembre 1744 ; à Paris, on en dénombrait déjà 22 l'année précédente.

Une autorité centralisatrice, nécessitée par la floraison spontanée mais anarchique de la F. M. implantée en France, venait précisément d'apparaître avec la « *Grande Loge* », placée sous l'égide du Comte de Clermont, prince de la famille des Bourbon-Condé.

Aussi, cette première loge Saint-Quentinoise fut-elle très régulièrement constituée (ce dont elle put se prévaloir par la suite). Elle prit le nom de loge Saint-Jean à l'Orient de Saint-Quentin. La patente de constitution aurait été concédée (1) à un certain Poupartdin, dont la trace à Saint-Quentin apparaît assez fugitive.

Etait-il étranger à la ville ou allié à une famille établie à demeure ? Il y eut, en effet, plusieurs Poupartdin de cet ordre (2).

En tous cas, selon l'usage établi à cette époque d'engouement, il était installé Maître à vie de son « atelier » et autorisé à initier et à conférer les grades à beaux deniers comptants.

D'autre part, doit-on voir une connexion entre cette fondation en novembre 1744, et le passage à Saint-Quentin, en juillet de la même année, de Louis XV accompagné de plusieurs grands seigneurs avec leur suite ? La secte nouvelle s'était, en effet, d'abord recrutée dans la haute noblesse et ceux de son sillage, avant d'enthousiasmer la bourgeoisie fortunée de province.

(1) D'après Gustave Bord, écrivain le plus vérifique et impartial de la F. M. avant 1920.

(2) Dont un certain Etienne Poupartdin, beau-frère par alliance des Joly de Bammeville.

A cette époque, précédant de peu 1750, la transformation de la société provinciale apparaît dans de menus détails : luxe apparent dans la toilette, concerts, bals, sociétés d'agrément, dîners priés, etc... Fait dominant, on discerne derrière ce besoin d'émancipation les premiers symptômes de l'avènement du Capitalisme industriel. Tout particulièrement à Saint-Quentin, centre manufacturier en plein essor, où le commerce profitait de l'accroissement récent des échanges intérieurs.

Des négociants enrichis avaient mis la main sur l'artisan en lui consentant des avances et en le guidant. Ils donnaient ainsi, par tout le plat pays, une grande activité à une industrie rurale ancienne. Ils militaient aussi pour l'abandon des règles surannées du dirigisme de Colbert, en passe de succomber.

Parmi ces négociants, une classe de « *commerçants-industriels* » émergeait par sa haute situation, très cohérente et constituée par les « *religionnaires* » convertis du bout des lèvres mais non de bon cœur. Par maint endroit maîtres des édiles, quoique tenus à l'écart des fonctions électives municipales, ils firent assez sentir que l'Intendant se trouvait tenu de les ménager.

Or, parmi les « frères » initiés en 1744 (3), c'est-à-dire les pionniers de la F. M. à Saint-Quentin, tous, sauf un, furent des « *religionnaires* » ou « *crypto-calvinistes* », comme on dirait de nos jours.

Plusieurs même, alliés ou cousins, avaient une souche familiale commune, à Loudun, en Poitou, d'où ils avaient émigré durant le premier quart du siècle pour s'installer à Saint-Quentin.

Seul, le Contrôleur au Bureau des Tabacs de la ville est à ajouter à ces adeptes *connus* de la première heure.

Il fut rejoint dès 1745 par le premier néophyte magistrat : le Procureur du Roi au Grenier à Sel, ainsi aventure (4) parmi les huguenots et de rares catholiques, il est vrai. Tous négociants en gros, apprêteurs, blanchisseurs, ployeurs, courtiers en toiles fines, souvent associés commercialement entre eux, ils constituèrent la base de la loge Saint-Jean jusqu'en 1750.

La réception, le 15 février 1751, d'un Chanoine de l'Eglise et Collégiale de Saint-Quentin détonne au sein de cette coterie commerçante, en partie antipapiste. Sans apostasie, être séduisant ou perdu de vices, ce cadet de noblesse terrienne du Valois marque le premier ralliement d'un homme d'Eglise (5) ;

(3) Dont la liste complète ne nous est pas connue.

(4) On peut d'ailleurs supposer que ce représentant du Ministère public aurait reçu mission d'observer ce qui pouvait se tramer dans ces assemblées secrètes !

(5) Antoine Fr. Gosset de Longavesnes.

les f** maçons s'imposèrent néanmoins un secret plus strict afin d'éviter toute mésintelligence avec les autres membres du Chapitre et la discorde avec son Doyen.

Ce même jour faste de l'année 1751, la loge eut aussi l'heure d'agréger à son temple un adepte déjà chevronné dans l'Art Royal en la personne d'Etienne Tribert, nouvel « *Inspecteur des Manufactures* », nommé avec résidence à Saint-Quentin, juste un mois auparavant. Il était précédé par une brillante réputation de fondateur de la Société littéraire d'Amiens et « membre résident » de l'Académie créée en cette cité, donc collègue des hauts personnages de la province. Lui-même s'était signalé d'emblée aux suffrages du négoce et des manufacturiers en faisant rendre l'Ordonnance du 14 mai 1751, laquelle prenait en considération les doléances réitérées des commerçants saint-quentinois et supprimait le Bureau de visite des toiles, batistes et linons en le remplaçant par celui, moins tracassier de la Marque. Toutefois, l'Inspecteur, très au fait des réalités, impartial, équitable, se révéla bientôt aussi entier que tranchant et vif. Déçu, dès les premières années, par ses f** f**, Tribert, retiré dans sa « *tour d'ivoire* » ne fréquenta plus l'atelier dont il avait été acclamé Vénérable et médita même l'abaissement de la loge Saint-Jean, comme nous le verrons faire de 1772 à 1774.

Enfin, il faut attendre 1766, pour enregistrer l'initiation d'un « *Gentilhomme servant de Madame la Dauphine* » comme premier ralliement d'un aristocrate de la contrée (6). Encore que sa noblesse fût juste assez « prouvée » au Généalogiste de la Cour pour s'y voir revêtu d'un modeste service de semestre, la date est marquante : ce genre de noblesse de campagne gardait, en effet, au maximum, dans la vie sociale évoluée, les préjugés de dérégance et l'esprit féodal.

A l'exception de quelques représentants des professions libérales : médecin, chirurgien et notaire, d'un brasseur et de l'orfèvre tenant boutique sur la Grand'Place, la loge Saint-Jean demeura encore jusqu'aux approches de 1770 la distraction de prédilection des commerçants, un des aspects permanents et devenu comme licite de leurs réunions entre eux et, sans femme, — ce qui avait son prix — en dehors des affaires !

A Saint-Quentin, les désaffections de plusieurs f** f**, vétérans de la loge, voire fondateurs, quinquagénaires ou sexagénaires et gens de considération ne sont pas comparables aux dissidences surgies ailleurs, durant le règne débile et indolent de la Grande Maîtrise du Comte de Clermont, laquelle allait prendre fin en juin 1771, avec la mort de ce personnage taré. Période chaotique de turbulence, d'indiscipline des ateliers livrés à eux-mêmes, de marchandages entre factions rivales. La loge Saint-Jean ne cèle pas les désordres de cette période au

(6) André Jacques Chanlatte, seigneur d'Hervilly.

cours de laquelle elle... « s'est soutenue dans la plus grande régularité malgré les secousses violentes que la maçonnerie a essuyées dans les derniers tems... » comme elle pourra l'écrire au G. O., le 28 novembre 1773, c'est-à-dire, dans l'instant «... où se dissipaien tous les nuages que la caballe et l'erreur avoient répandu sur l'Art Royal... » (sic).

En un mot, les hommes réfléchis et prudents qui componaient l'atelier saint-quentinois avaient agi selon les principes de modération et de ponctualité suivis dans leurs maisons de commerce.

Trois de leurs « commis » initiés en 1766 et 1767, dont l'un assuma longtemps les fonctions de « secrétaire-adjoint » nous donnent à penser qu'aux mains de ce calligraphe appliqué, le « registre d'Architecture » devait être tenu aussi méticuleusement que les livres-journaux du comptoir.

Quant à la « Maison des Francs-Maçons » ainsi qu'on la désignait communément, une « circonstance imprévue » (probablement un incendie accidentel) l'ayant « détruit pour un instant » vers la fin de 1771, une lettre nous apprend que les f.* f.* durent faire « des frais considérables » pour rétablir leur temple, situé dans le quartier Saint-Thomas (7), rue des Cordelières ou des Juifs, jardin de Quennesson-Hennequière, à deux pas de l'enclos des sœurs cloîtrées.

Cependant, durant les années 1770-73 (faisant date dans les annales de la f.* f.* parce que celle-ci allait reprendre un élan nouveau) une scission fatale allait secouer la loge et la tirer de son engourdissement et de sa routine. On ne pouvait toutefois parler d'épuration dans cet atelier orthodoxe où pour le recrutement il n'avait pas été dérogé aux directives fondamentales de l'Ordre : « *Au peuple la charité mais non pas l'égalité fraternelle* », en même temps que, dans chaque loge l'on se « gargarisait » d'égalité, mais toute verbale ! Et à Saint-Quentin, on était fort loin d'être descendu jusqu'aux classes populaires ! La preuve nous en est fournie par le « Tableau nominatif » des membres, établi en novembre 1773, date à laquelle se signalent eux-mêmes les six f.* f.* résolus à quitter la loge, par leur refus d'apposer leur signature sur ce tableau, gage d'une fidélité que les autres donnèrent.

Les 58 « membres résidents » catalogués se répartissent en effet, comme suit :

43 exerçant une activité commerciale et manufacturière, dont 1 brasseur, 1 changeur, 1 orfèvre et tout le reste étant courtiers, négociants en gros, commis

(7) Où la plupart des demeures des Protestants se trouvaient groupées.

de ceux-ci, apprêteurs, ployeurs ou blanchisseurs de toiles, plus 2 commissionnaires de nationalité neufchâteloise ! (8).

2 « gentilhommes vivant noblement ».

4 officiers des Fermes Générales (de celle du Tabac surtout).

2 notaires.

1 chanoine de la Collégiale.

3 officiers des juridictions purement fiscales (Grenier à Sel et Bureau des Traites).

2 docteurs en médecine et un maître en chirurgie.

1 inspecteur des manufactures.

En dénombrant les membres désignés « absents » (9) l'effectif monte à 71 dont 54 adonnés au commerce. On constate donc qu'un impitoyable barrage avait effectivement été opposé à la petite bourgeoisie et à l'artisanat, même aisé ; la limite inférieure se trouvant à l'échelon du chirurgien qui, à l'époque, avait tout de même cessé d'être au niveau du barbier !

Encore, en acceptant ce « maître chirurgien-accoucheur » n'avait-on voulu, peut-être, qu'honorer ses talents joints à sa probité éprouvée et à la charité foncière de cet homme de cœur (10).

Il n'est pas moins intéressant de remarquer ceux qui, délibérément, boudaient encore la F^{**}, F^{**}.

Au premier rang, le Clergé : la Collégiale de Saint-Quentin, sauf un « égaré » (le chanoine et f^{**} discret), tous les autres gens d'Eglise sans exception, aussi bien curés et chapelains de l'ordre séculier, que moines, prêcheurs ou convers, de l'ordre régulier.

Au rang de la noblesse de robe, tous les officiers du Bailliage et tous ceux des judicatures royales à leur suite, sans la moindre défection.

Au degré pléthorique de la Basoche et des « *gens de pratique* » avocats, procureurs et autres « *robins* », d'où des « capacités » émergeaient pourtant avec des talents réels ou d'ambitieuses velléités, même absence significative.

Par contre, autre remarque symptomatique tirée du « Tableau » de 1773 : le major, le capitaine et le lieutenant des Canoniers, de même que le lieutenant des Archers confèrent à la loge Saint-Jean le caractère d'une filiale de l'état-major

(8) Neufchâtel, en Suisse.

(9) C'est-à-dire dispersés à l'étranger ou en province.

(10) Pierre-Jacques Rigaud, fondateur à Saint-Quentin d'un cours public d'accouchement dont il sera question dans la seconde partie.

des deux compagnies privilégiées qui, pour le déorum, tenaient tant au cœur des Saint-Quentinois.

Enfin, si le dédain de tout le Clergé de la cité peut s'expliquer par la majorité notoirement huguenote de la loge, la bouderie des magistrats et juges royaux n'était que d'ordre local, dans une ville où le clan des officiers et gens de pratique avaient, durant un demi-siècle, livré tant de furieux assauts aux commerçants pour le nombre et le mode d'élection des échevins et n'attendaient qu'un motif pour reprendre la lutte.

**

La dissidence naquit dans la loge de Saint-Quentin bien avant les mémorables séances tenues à l'hôtel de Chaulnes, à Paris, du 5 mars au 26 juin 1773, sous la protection déclarée d'un autre prince du sang : le Duc de Chartres (11), et le maillet du Duc de Montmorency-Luxembourg. On sait qu'au cours de ces assises s'élabora la constitution du Grand Orient de France, nouvelle réorganisation fondamentale de l'Ordre maçonnique. On ne saurait donc imputer le dissensitement local au schisme qui dressa le G.* O.* fier de son pouvoir assuré en face de l'*« Ancienne Grande Loge »* lui lançant l'anathème et se prévalant de sa légitimité.

Nos factieux Saint-Quentinois de la loge Saint-Jean avaient simplement déserté l'atelier. Ils ne firent aucun esclandre, n'ayant à formuler que des griefs fort personnels à ce qu'ils assurent dans une de leurs requêtes, se disant cependant « amateurs de changemens » ; c'est-à-dire ralliés les tout premiers au Duc de Montmorency-Luxembourg, installé dès avril 1772 substitut du Grand-Maître (12) et exactement conscient des obligations qu'il va assumer comme des réformes à promouvoir pour faire de la Maçonnerie une société d'action morale.

C'est effectivement, peu après cette date et à lui que, pour obtenir la Constitution d'une nouvelle loge, s'adressent les dissidents. Ce sont des jeunes gens des familles les plus opulentes de la ville : trois « *enfans de la loge* » et deux agrégés, associés à cinq autres fondateurs de la loge qui l'avaient abandonnée depuis longtemps et à Tribert, véritable moteur du complot.

Le clan mondain des Fizeaux apportait à lui seul trois adhésions ; celle des deux frères et du fils de l'un. L'alliance de cette famille avec les Loménie de Brienne (13) conférait la plus

(11) Le futur Philippe-Egalité.

(12) Prête-nom pur et simple !

(13) Ce Brienne, marié à Mlle Fizeaux, devait être le dernier ministre de la guerre de Louis XVI.

haute distinction à tout le lignage. Le grand nom porté par le Duc de Luxembourg devait naturellement rallier ces anciens maçons, comme il le fit pour la haute noblesse bientôt largement représentée et aux meilleures places du G** O**.

Un plaidoyer rédigé par Tribert, pluminif du groupe des conjurés, énonce très significativement comme but de la création d'un nouvel atelier maçonnique l'opportunité évidente dans une ville comme Saint-Quentin d'y faire coexister deux loges : l'une aristocratique ou cercle étroit et l'autre plus ouverte.

Enfin, une lettre de Fizeaux, le jeune, adressée (14) le 22 septembre 1773 à un ami parisien et lui confiant, sous le sceau du secret le plus absolu, les motifs réels exposés par les dissidents tout au long de la genèse laborieuse de la seconde loge saint-quentinoise.

Pareil document manque trop souvent à qui écrit l'Histoire. Nous ne changeons pas un mot aux mobiles ainsi dévoilés/ : ni à la forme sous laquelle ils sont donnés/ :

« *motifs de séparation* :

« 1/ — la retraite des plus anciens membres de la loge
« pour mécontentement de la gession (sic) conduite et
« composition.

« 2/ — l'éloignement des nouveaux reçus (pour la
« plupart requerrant) des charges principales occupées
« par les plus récents.

« 3/ — Des scènes et disputes indécentes entre Frères
« et en loge et la crainte de s'y trouver compromis.

« 4/ — la composition ; y ayant un nombre infini de
« personnes qu'on ne se soucie pas de voir et pour
« leur qualité et pour leur caractère.

« 5/ — la résolution que nous avons pris de ne plus
« paraître (en) loge ; ce qui mettroit fin à nos travaux.

motifs d'établissement :

« 1/ — La réunion avec les anciens membres retirés...
« dont plusieurs y avoient été maître.

« 2/ — un nombre choisi de personnes qui se connois-
« sent et vivent ensemble dans la société.

« 3/ — la liberté que tous Maçons doivent avoir de
« choisir et d'élever des temples pour leurs travaux
« lorsqu'il se trouve nombre compétent... »

En un mot, une loge mondaine et quasi familiale, réservée aux gens raffinés, un véritable cercle sélectionné !

(14) Elle se situe entre la visite à Saint-Quentin de Savalette de Lange et celle de Bacon de la Chevalerie ; voir ci-après.

La guerre ouverte débute au début d'août 1773, par deux événements presque simultanés :

1°/ — La venue « incognito » à Saint-Quentin du T** V** f** Savalette de Lange, déjà fondateur, à 25 ans, de la loge des « Amis Réunis », en vogue à Paris dès ses débuts (1771) et où, à son instigation, s'élaborait le nouveau rite des « Philalèthes » dont les règlements ne furent connus et arrêtés qu'en juin 1774. Son ambition et son influence avaient fait du personnage l'un des plus actifs promoteurs de la réorganisation récente encore en cours. Cet ardent prosélyte et novateur d'une F** M** assez sophistiquée venait d'être nommé *Grand Officier d'Honneur* du G** O** avec le titre de Maître des Cérémonies (en juin 1773).

2°/ — Le séjour impromptu du T** I11** f** Duc de Montmorency-Luxembourg, devenu Administrateur Général de toutes les loges de France dans le G** O** tout neuf et second chef inamovible de l'Ordre, très pénétré de sa mission et allant reprendre entre ses mains la direction effective de la F** M**.

Incontestablement invité par les factieux et introduit par quatre d'entre eux (ce qui ne pouvait qu'éveiller la méfiance des autres) dans la loge Saint-Jean convoquée le 6 août 1773, Savalette de Lange, visiteur de marque, y fut d'abord reçu et fêté avec de grands égards. Mais son succès lui conféra une présomption assez insolente. Une misérable question de qualification omise dans le procès-verbal de son côté et du côté des f** f** saint-quentinois, l'ignorance feinte de son récent titre jointe à la non-présentation d'un ordre de la mission d'inspection dont il se prévalut le lendemain, provoquèrent la tempête.

Le Maître des Cérémonies à son tour essaya les rebuffades des f** f** qu'il avait d'abord vexés par sa sotte suffisance et surtout scandalisés en tenant loge dans une maison particulière (celle des Fizeaux) au mépris des prérogatives reconnues de l'Orient local, par surcroît en initiant, au cours de cette « tenue » irrégulière ou discourtoise, le nouveau gendre de Fizeaux père, qui avait toujours refusé de se faire recevoir maçon en loge Saint-Jean. Savalette dut regagner Paris assez mari, regrettant « *in petto* » son initiative en faveur de ceux qui l'avaient fait intervenir sans mission et prématurément.

Le Vénérable de la loge, maître Guillaume, orfèvre, s'opiniâtrant après avoir déjoué la manœuvre subversive, allait en porter les plaintes de son atelier au G** O**.

Par contre, la cabale montée à l'occasion de l'arrivée à Saint-Quentin du Duc de Montmorency-Luxembourg à la tête de son régiment, le Royal-Hainaut, tourna à la confusion complète des f** f** de la loge Saint-Jean, bernés par les f** f** en rupture d'atelier. Ceux-ci tinrent les premiers artificieusement à l'écart d'une « tenue » improvisée de loge militaire qui se déroula aussi en maison particulière (peut-être la même), célant

aussi déloyalement la durée réelle du séjour du puissant Administrateur Général dans la Ville. De la sorte, celui-ci ne pouvait manquer de remarquer l'impolitesse que constituait l'absence de la députation d'honneur usitée en pareil cas et ce manque d'égard envers sa personne et surtout sa haute dignité maçonnique n'aurait pu que l'indisposer très défavorablement contre l'atelier local.

En tous cas, les jeunes dissidents obtinrent ce soir-là la promesse de l'Administrateur Général qu'il appuierait de son pouvoir leur demande de constitution d'une loge nouvelle.

Il se colportait même que le local pour l'y installer venait d'être loué à l'un des anciens maçons battant froid l'atelier et que la première assemblée des dissidents se disant « *pourvus de constitutions* » s'était tenue sous la présidence de Tribert.

La loge de Saint-Jean, justement alarmée, multipliait lettres et mémoires au f.* Desains, son « député » à Paris, déjà présent aux premières séances du Convent d'où sortit le G. O. et nommé, dès juin 1773, *sixième expert de la Chambre des Provinces* ».

Cette distinction accordée à son représentant (de Saint-Quentin, on le taxait de mollesse !) étant garante du loyalisme de la loge envers le nouvel ordre établi, confortait pourtant les f.* f.* dans la justice de leur cause. Ils excipaient aussi du scandale de la scission dans le public et de l'imminence, vraie ou agitée comme un fantôme, d'une troisième loge en projet !

Aussi, au début d'octobre, la « *Chambre d'Administration* » du G. O., régulièrement saisie, dépecha Bacon de la Chevalerie I11 f.* Grand Orateur pour apaiser cette zizanie fâcheuse et si possible, ramener au bercail les « *jeunes gens* » (15) trop fougueux.

Mais, au cours de pathétiques conciliabules et de trois « tenues » de loge où les avances furent multipliées par le très illustre f.*, sa dialectique et son entregent échouèrent.

A la dernière réunion du 8 octobre où il semblait enfin aboutir, ayant rallié les plus acharnés dissidents, le plus rétif d'entre eux, le jeune f.* Cottin prit si violemment à parti le Grand Orateur que la loge « *dut être couverte* » dans la confusion.

Scandale affligeant dont venaient d'être témoins 21 f.* f.* assidus, 7 f.* f.* séparés et de surcroît 3 f.* f.* Visiteurs dont « *De la Tour, lieutenant de cavalerie* » frère consanguin du célèbre pastelliste dont la présence singulière n'était peut-être qu'un effet du hasard ?

La scission venait d'atteindre son terme irrévocable.

Parée du titre, mis à la mode depuis 1770 de l'« *Humanité* » signe distinctif en même temps que devise-programme, la

(15) Désignés ainsi par les « anciens ».

nouvelle loge, sous le maillot de Tribert, commença bientôt son activité séparée.

Il était toutefois logique que le G** O** refusât d'accorder la patente d'érection à l'intruse « *Humanité* » de Saint-Quentin et ce fut ce qui arriva.

Ayant, le 6 décembre 1773, consolidé les patentés de 1744 à la loge Saint-Jean, docile dès la première heure aux injonctions du nouveau pouvoir établi, le G. O. allait même bientôt renforcer les droits à l'exclusivité territoriale prétendue par l'ancien atelier de Saint-Quentin. Effectivement sa primauté se trouva proclamée en avril 1774 par des pouvoirs en forme conférés aux fins d'aller procéder à l'établissement d'une loge, sous le titre distinctif de la « *Franchise* » à Guise, ville qui en était dépourvue jusque là (16).

Certes, il n'était plus question du privilège de « *Mères-Loges* » aboli par les récents statuts, mais l'affront fut sensible pour les dissidents réputés irréguliers. Ceux-ci, dans leur ignorance des courants d'opinion au sein de la nouvelle formation centrale de Paris (Tribert l'avoue dans un de ses mémoires) pouvaient encore espérer en la parole de l'Administrateur Général et en l'habileté manœuvrière de Savalette de Lange. Néanmoins, le Duc de Montmorency-Luxembourg ayant pris son rôle très au sérieux ne pouvait que respecter la légalité qu'on inaugurait.

Restait aux révoltés la voie de l'appel. Ils l'interjetèrent. La « Chambre des Provinces » ne rendit sa décision que le 11 novembre 1774, entérinant le rapport du f** Lamarque dit l'Américain, député des loges de Saint-Domingue (!) défavorable à toute scission (17).

D'autre part, la conciliation amiable demeurait encore ouverte. En janvier 1775, sans venir à résipiscence, Tribert essaya bien d'obtenir de la loge Saint-Jean qu'elle se désistât de son opposition à l'érection d'une seconde loge sous promesses d'égards qu'impliquait naturellement le « *droit d'aînesse* » !

La tentative fut vouée à l'échec, les deux partis raidissant leur attitude respective. Aux seconds contacts leurs susceptibilités reprurent leur acuité et amenèrent l'échange de propos peu amènes et de reproches acerbes. Pour la réunion concilia-trice projetée, un discours (conservé aux Archives) renferme une mercuriale particulièrement destinée à l'Inspecteur des manu-factures, moteur du complot ; mais la réprimande ne put être articulée en loge puisque Tribert s'abstint de paraître ainsi que ceux qu'il groupait.

La rupture parut sans issue car l'atelier de Saint-Jean unanime réitéra son opposition formelle.

(16) Et dont l'un des premiers initiés fut le père de Camille Desmoulins.

(17) Dans la 65^e assemblée de la • Chambre des Provinces •.

A l'instance supérieure du contentieux maçonnique et sur nouvelles pièces, c'est-à-dire en loge du Conseil, les conclusions d'un nouveau rapporteur furent encore plus tranchantes (!). Elles sont du f** Guillotin, alors Orateur de la Chambre des Provinces et témoignent d'un laconisme qui sied bien à l'inventeur de la hideuse « machine ». Le procès-verbal les mentionne ainsi : « *Je persiste dans les chefs de conclusion n° 1 : Constitutions refusées. ...* » (février 1775).

Tout recours paraissait donc épuisé à son tour.

Cependant l'illégalité n'empêchait pas l'« Humanité » de se réunir régulièrement et de s'organiser avec 6 « frères » zélés et fort assidus, 1 ancien de 1744 moins enthousiaste, l'initié par Savalette de Lange en juin 1773 et, pour faire nombre, 2 agrégés non résidents ! Cette loge embryonnaire déplorait toutefois les défections qui, le lendemain de la tumultueuse séance du 8 octobre 1773, l'avaient privée de 2 « frères » estimés, mais repentants, accueillis aussitôt avec transport dans la loge Saint-Jean.

Or, peu de temps allait s'écouler, au cours duquel l'opiniâtreté des membres de la jeune loge, leur zèle maçonnique évident, la qualité éminente de ses fondateurs, leurs hautes relations et, sans doute, l'influence devenue déterminante de Savalette contribuèrent enfin au succès en faisant revenir le G. O. sur le refus péremptoire opposé moins de cinq mois avant.

Au surplus, le caractère nettement aristocratique de la loge l'« Humanité » cadrait bien à cette heure avec la rentrée en foule de la haute noblesse dans les loges dont les scandales l'avaient éloignée sous la maîtrise du défunt comte de Clermont, présentement représentée aux meilleures places du Grand Orient.

Et, le 26 juillet 1775, l'« Humanité » pouvait enfin fêter dans l'allégresse la cérémonie de son installation officielle par le chevalier de Touzart, député du Corps du Génie de Mézières, envoyé muni des pouvoirs du G. O. et des patentnes authentiques, la loge Saint-Jean ayant, naturellement, refusé de procéder à cette installation et décliné l'invitation de sa jeune rivale pour assister à la pompeuse cérémonie inaugurale.

Que penser de ce surcroît d'humiliation infligé à l'ancienne loge, sinon que l'« Humanité » affichait par son culte de Rousseau moralisateur, son goût du luxe et de l'occultisme, le « *new-look* » ! — comme nous disons aujourd'hui — adopté en haut-lieu à ce point de la courbe de la prospérité maçonnique ascendante entre 1772 et 1787.

En signe de protestation, l'ancien atelier saint-quentinois rompit évidemment toute correspondance et relation avec Paris et rappela son député ; sans se « mettre en sommeil », il garda donc le silence sur ses travaux.

Il aurait sans doute observé ce mutisme plus longtemps, si la bureaucratie, fortement hiérarchisée du pouvoir central, ne l'eût obligé à le rompre pour obtenir les diplômes prestigieux

ou « *passports* » nécessaires à ses membres pour se faire reconnaître en voyage et pénétrer dans tous les ateliers, car ces talismans (!) primaient même en affaires.

Tel fut le but de la « *planche* » datée du « *1^{er} jour du 6^e mois de 5778* (1^{er} août 1778) dont nous extrayons la seule partie « *sentimentale* » :

« *Notre silence vous aura donné lieu de penser que nous avions cessé tous travaux maçonniques et renoncé à toute correspondance avec le G. O. mais nous n'avons jamais été susceptibles d'aucuns ressentimens. Cependant nous vous avouons T.C.F. que la manière avec laquelle on nous a traité auroit pu nous décider à prendre ces 2 partis avec d'autant plus de raison que nous plaidions la cause de tous les Maçons qui se trouvoient offensés dans un des membres du G. O. qui cruellement maltraité dans notre Atelier, n'a eu aucune sorte de satisfaction.* » (Bacon de la Chevalerie, en butte à l'animosité de Cottin le jeune en loge du 8 octobre 1773 !).

« *Nous ne nous reprochons pas la chaleur et le zèle avec lesquels nous avons défendu Votre honneur et encore moins la résistance que nous avons opposée en refusant d'installer la L. de l'Humanité. Il s'agit soit de scâvoir si nos frères séparés étoient dignes ou non d'élever un Temple sous nos yeux. Vous avez prononcé en leur faveur, nous avons respecté votre Arrest, mais nous en avons ressenti la plus vive douleur. Animés des sentimens vraiment maçonniques nous oubliions le passé pour ne nous occuper à l'avenir que de travaux utiles et fructueux à l'Art Royal.* »

Et en post-scriptum : « *N'ayant point de député auprès de votre G. O. voudriez vous T.C.F. nous indiquer un frère de confiance qui voulut se charger de nos intérêts.* »

Enfin à cette « *planche* » était joint « *le Tableau nominatif* » pour 1778 « ... observant toutefois que nous n'avons pas cru devoir le surcharger des noms de beaucoup d'autres anciens qui ne fréquentent plus la loge ou qui n'y viennent que très rarement » !

Il n'est fait état effectivement que de 35 membres et officiers et de « 3 frères servants ». Cet affaiblissement de l'effectif va de pair avec l'humilité du ton.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Deuxième partie : (à suivre)

— La Loge l'*Humanité* —

Paul Brazier.